

SYNERGIE-OFFICIERS

(TOUJOURS ET ENCORE)

SEUL À LA MANOEUVRE

31 MARS 2026



A la suite de la déclaration préalable de Gaëlle JAMES lors de la dernière CAPN du corps de commandement en janvier dernier, SYNERGIE-OFFICIERS a obtenu une audience exclusive avec Monsieur Louis LAUGIER, DGPN, et Monsieur Stanislas CAZELLES, DRHFS, le 17 mars 2026.

Un état précis de la situation des officiers a été posé et un diagnostic partagé avec nos interlocuteurs.

Plusieurs mesures du protocole de 2022 n'ont toujours pas été déclinées. Au-delà de la parole de l'Etat qui n'est pas tenue, le corps de commandement est le plus impacté par les restrictions budgétaires et attend des engagements d'ici 2027.



Également, dans un contexte de bouleversements démographiques majeurs qui désorganisent et pénalisent gravement la gestion des officiers, le constat est sans appel et revêt un caractère extrêmement alarmant :

➤ **La structure du corps (40-40-20) n'est plus respectée** : elle se caractérise désormais par une surreprésentation de jeunes recrues et de jeunes officiers, un déficit particulièrement préoccupant de commandants et une absence de fidélisation des profils expérimentés.

➤ **Le délai moyen d'accès au deuxième grade – celui de commandant – dépasse désormais vingt ans et continue de s'allonger**, en totale contradiction avec le manque structurel de commandants.

➤ **Par ailleurs, les postes sommitaux ont perdu toute attractivité depuis la création du 7ème échelon pour les commandants** ; leur échelonnement indiciaire, inadapté, ne permet plus de retenir les cadres les plus expérimentés, ni de valoriser leur prise de responsabilité.

D'un avis partagé avec le Directeur Général, une réflexion doit être lancée rapidement sur l'avenir du corps de commandement, avec pour défi, de trouver un équilibre démographique, en réfléchissant aux recrutements, mais également au déroulement des carrières.

Des mesures urgentes doivent être envisagées afin de repyramider le corps et redynamiser la gestion des carrières des officiers.

Pour SYNERGIE-OFFICIERS, la mise en place d'un avancement semi-automatique au 2ème grade, qui a déjà fait ses preuves dans les années 2000, la linéarisation de l'échelon spécial pour les sommitaux, comme pour les enseignants en 2023, et de réelles études prospectives à l'échéance de 10 ans doivent être lancées pour cadencer des mesures adaptées.

Un échange a également eu lieu sur le projet historique de SYNERGIE-OFFICIERS, la création d'un corps unique de cadres, de capitaine à commissaire général.

Dans ce cadre, **SYNERGIE-OFFICIERS** a souligné la nécessité de moderniser l'articulation des corps de cadres de la police nationale.

Une unification de la structuration hiérarchique permettrait de construire des parcours professionnels cohérents sur l'ensemble de la carrière, débutant par des fonctions opérationnelles, puis évoluant vers des responsabilités accrues en matière de gestion d'unités, de services et de directions. Une telle évolution élargirait le vivier de détection des hauts potentiels et contribuerait à renforcer l'efficacité du service public.

SYNERGIE-OFFICIERS a donc de nouveau saisi le ministre de l'Intérieur, Monsieur Laurent NUÑEZ, afin, d'une part que des travaux soient menés en urgence pour remédier aux maux démographiques et aux problématiques liées à la gestion du corps de commandement et, d'autre part, qu'une étude soit engagée sur un corps unique de cadres actifs par le biais d'une mission qui pourrait être instruite par l'Inspection Générale de l'Administration.

SYNERGIE-OFFICIERS, LE CHOIX DE L'AMBITION !

Le Bureau National

